

Question écrite au Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « Crédit-temps » - 17/06/2016

En Belgique, les travailleurs du secteur privé ont le droit de demander un crédit-temps pour plusieurs raisons, à savoir: s'occuper d'un enfant de moins de huit ans ou d'un enfant ayant un handicap, s'occuper d'un membre de sa famille en soins palliatifs, suivre une formation continue, etc. Le congé peut-être pris à temps-plein, à mi-temps, mais aussi à cinquième temps. Le crédit-temps peut, enfin, être motivé ou non. Il y a un an et demi, les indemnités ont été supprimées pour le crédit-temps sans motifs et l'accès aux allocations de crédit-temps de fin de carrière a été, quant à lui, limité. Il est récemment apparu, dans la presse, que le gouvernement ne comptait pas en rester là et souhaitait à nouveau mieux contrôler les demandes de crédit-temps en transmettant à l'Office National de l'Emploi (ONEM) toutes les attestations médicales remises initialement à l'employeur uniquement. Une mesure qui serait sur la table des négociations et qui permettrait, selon vous, de contribuer à boucher le déficit budgétaire. 1. Combien des travailleurs prennent actuellement un crédit-temps, avec motif ou sans motif? Pouvez-vous développer et indiquer combien de congés sont pris à temps-plein, mi-temps et cinquième-temps? 2. Quels sont les motifs le plus souvent évoqués? 3. Proportionnellement, qui des hommes ou des femmes font le plus de demandes pour un crédit-temps? 4. Quelle est la moyenne d'âge des personnes qui demandent un crédit-temps?

Réponse du Vice-premier Ministre :

1. En mai 2016, 139.643 personnes ont pris un crédit-temps - avec ou sans allocations -, dont 29 967 sans motif et 28.734 avec motif (pour les autres, le motif n'est pas d'application). L'ONEM recensait, au cours du mois concerné, 5.367 personnes en crédit-temps à temps plein, 30.593 en crédit-temps à mi-temps et 103.683 personnes qui ont réduit leurs prestations d'1/5ème. 2. En mai 2016, les 3 motifs les plus importants étaient: - prendre soin d'un enfant jusqu'à l'âge de 8 ans (89,3 % du crédit-temps avec motif); - L'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille gravement malade (5,4 % du crédit-temps avec motif); - Suivre une formation ou un enseignement reconnu (3,4 %). 3. En mai 2016, 62,1 % des personnes en crédit-temps étaient des femmes et 37,9 % étaient des hommes. Chez les hommes, la part: - de la réduction des prestations d'1/5ème était: 83 %; - de la réduction des prestations à mi-temps était: 14 %; - du crédit-temps à temps plein était: 2 %. Chez les femmes, ces pourcentages étaient respectivement 69 %, 27 % et 5 %. Plus de 63 % des hommes en crédit-temps avaient 55 ans ou plus, tandis que 35 % des femmes avaient 40 ans ou moins. L'âge moyen en crédit-temps était de 54 ans chez les hommes et de 47 ans chez les femmes. 4. En mai 2016, la moyenne d'âge des personnes en crédit-temps était de 50 ans.